CARNET D'HISTOIRE

N°10 Novembre 2026

Noailles ...
C'est notre histoire

Sommaire :

PAGE 2 : La fabrique de Noailles (suite).
Page 3 : L'agriculture à Noailles
au 18ème siècle.
Page 4 : La culture du tabac.
privilège de la Vicomté.
Page 5 : La sériculture,
élevage des vers à soie.
Page 7 : Misère et précarité à Noailles.
Page 8 : de Noailles aux Amériques.
Page 9 : Ouvriers et professionnels à Noailles
au 18ème siècle.
Page 11 : En ces années 1770-1790 où en est-on
de la route de Brive à Noailles ?
Page 12 : Meurtre à Noailles



56. Nos Campagnes - En Corrèze — La Batteuse

En complément à l'article sur la fabrique de l'église de Noailles du cahier d'histoire numéro 9 :

Les enterrements à Noailles il y a 150 ans

A la fin du 19ème siècle, dans les petites communes comme Noailles, le conseil municipal organisait les funérailles et proposait quatre classes d'enterrements en fonction de la richesse des familles. Le choix d'une classe déterminait l'attelage du corbillard, la qualité des tentures, le nombre et le poids des cierges, ainsi que les honneurs rendus, nombre d'enfants de chœur, sonnerie des cloches…

Si la première classe était la plus luxueuse et la plus onéreuse, la quatrième classe était celle des plus pauvres et des indigents pour lesquels la famille pouvait tout de même acheter des fleurs supplémentaires indépendamment de la classe du convoi. Pour les familles, il était indispensable pour "tenir son rang" d'offrir aux défunts les plus belles funérailles possibles.

Le loyer du presbytère.

« L*'ancien presbytère situé sur la cave actuelle et recouvert de tuiles fut démoli vers 1880. Il servait de salle de mairie.*
Le presbytère actuel a dû être commencé vers 1880... » Abbé Marret.

En application de la Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat un « *INVENTAIRE Des Biens dépendant (sic) de La Fabrique paroissiale de l"Eglise de Noailles* » fut dressé le 19 février 1906, dans lequel figure :
« Le presbytère sis à Noailles comprenant une maison construite en pierre, couverte d'ardoise avec un jardin d'une contenance de 15 ares 20 sous le n°953 du plan cadastral section A à raison de 10F le mètre carré soit 1520 F ».

Dans une délibération du conseil municipal datée du 3 mars 1907 :
Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire ministérielle du 3 février 1907 relative à l'attribution de la jouissance des édifices du culte et de la circulaire préfectorale du 24 janvier 1907 relative aux presbytères communaux.
Sur le premier point le Conseil ajourne sa décision.
En ce qui concerne la location du presbytère, le Conseil, par sept voix contre quatre est d'avis qu'il y a lieu d'en laisser gratuitement la jouissance au desservant actuel. »

Monsieur le Maire a sans doute été mieux informé sur l'esprit de la loi du 9 décembre 1905 « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte » puisqu'un mois plus tard, le 7 avril 1907, nouvelle délibération :
Monsieur le Maire rappelle au Conseil la circulaire de M. le Préfet en date du 24 janvier 1907 et explique que le vote du 3 mars fondé principalement sur le mauvais état des bâtiments doit être attribué à une interprétation inexacte de la situation et invite l'assemblée à délibérer à nouveau sur ce sujet.
Le Conseil, prenant en considération les explications de M. le Maire :
Considérant que le mauvais état du presbytère ne saurait en autoriser l'occupation à titre gratuit ;
Que s'il y a lieu de tenir compte du besoin de réparations pour fixer le prix du loyer, le produit même modéré de la location devient nécessaire à défaut de ressources communales pour faire exécuter les travaux d'entretien dont il s'agit.
Autorise M. le Maire à passer un bail aux clauses et conditions légales moyennant un loyer annuel de Cinquante francs, les impôts restant à la charge de la commune.
(NOTA : trois conseillers déclarent s'opposer à la décision prise relativement à la location du presbytère…)
Ce loyer sera toujours de 50F en 1919 mais sera de 170F en 1940 (Voir carnet d'histoire n°9).

Les carnets d'histoire sont mis gratuitement à votre disposition à la Maison France Service ; ils sont également téléchargeables sur le site : https://www.noailles19.fr/page/livretpatrimoine

L'agriculture à Noailles au 18ème siècle.

Bibliographie : A.Ombret : La vie agricole au 18ème siècle dans le bas pays Limousin. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-ouest du 1er février 1936, pages 238 à 395.

Au 18ème siècle se pratique à Noailles une agriculture vivrière de subsistance.

Les paysans vivent dans des petites maisons en pierres du pays, couvertes de chaume, plus rarement de lauzes ou de tuiles. Elles se composent d'une seule pièce qui, le soir venu, se transforme en dortoir avec lits de bois et paillasses.

Les paysans vivent près de leurs bêtes. Le tas de fumier est à la porte et contamine souvent l'eau du puits. Ils mangent des fèves, des choux et des raves. Rabelais n'appelle-t-il pas les limousins "mache-rabes" ? Le pain de seigle ou de mélange et la bouillie d'avoine et de sarrasin sont aussi la base de l'alimentation avec les châtaignes, le "pain du pauvre".

Le paysan limousin est plus cultivateur qu'éleveur. Il cultive d'abord son jardin, petit enclos près de la maison qu'une palissade peut mettre à l'abri du bec des poules. Il fournit les légumes.

A.Ombret, page 263 de son article nous raconte comment est arrivée à Brive la culture de la pomme de terre : Le Chevalier Binet, Duc d'Hamilton, partisan du roi Jacques II d'Ecosse et réfugié à Brive offrit un jour à ses amis, bourgeois de Brive, un plat de pommes de terre. La plupart, comme Treilhard, ne furent pas convaincus par ce plat mais ils firent planter de ces tubercules dans leurs propriétés. Ainsi quand Turgot voulut faire envoyer à Brive des plants de ce nouveau légume on lui a répondu qu'on le connaissait déjà. Les paysans étant très méfiants, les bourgeois doivent donner l'exemple, en particulier les membres de la Société Royale d'Agriculture. En 1770 la récolte est suffisante pour éviter la famine et en 1789 Dubois-Saint-Hilaire récolte 60 charrettes de ces tubercules.

Tous les terrains en pente, peu profonds et sableux exposés au nord, "au vent noir", sont plantés de châtaigniers, culture vitale à Noailles. L'histoire de ce fruit fait l'objet de nombreux couplets dans nos chansons populaires. La châtaigne ne disparaîtra de nos tables que deux siècles plus tard quand le pain blanc et la viande nous seront plus familiers.

Le paysan limousin a aussi quelques chèvres et une ou deux vaches, très appréciées car elles fournissent leur travail : dressées, attelées à l'araire, elles permettent les labourages. Elles fournissent aussi leur lait, une des bases de l'alimentation. La vente de quelques fromages ramène quelques pièces et son veau est une importante source de revenus.

A la fin du 18ème siècle, les paysans limousins commencent à engraisser les bœufs qu'ils exportent jusqu'à Paris. Ils y sont conduits à pieds, par la route, et vendus aux marchés de Sceaux et de Passy.
Cet élevage est possible car les vallées de la Couze et de la Courolle donnent de l'herbe en abondance. Turgot préconise l'assolement triennal : une année en céréales, une en prairie artificielle (trèfle, luzerne ou sainfoin), la troisième en plantes sarclées. Cette méthode préférable à la jachère donne de bien meilleurs rendements car le sol est enrichi en azote.

Turgot fait aussi beaucoup pour l'élevage ovin. Les moutons élevés sur les pâtis embroussaillés des Causses, comme à l'ouest de la paroisse, sont très présents à Noailles. Ces animaux fournissent le lait et la laine. Celle-ci est lavée, triée et filée par les femmes de la maison. Les artisans tisserands et tailleurs, nombreux sur la commune, font de cette laine une étoffe grossière, le droguet, qu'ils vendent à la foire de Brive et peut être aussi à celle de Noailles le premier samedi de chaque mois. Le reste de la laine est tricoté. Dans les registres paroissiaux (P.208 on trouve un "peigneur de laine", Antoine Escure de Chandroux).

Les troupeaux ovins sont très importants mais ils peuvent être décimés par les loups (y en avait-il à Noailles ?) et les épizooties. Les paysans sont dans la plus grande ignorance de l'hygiène et des soins vétérinaires. Les animaux sont souvent très rustiques et médiocres car dégénérés.

Turgot supprime la taxe sur les bêtes à laine et favorise l'introduction de nouvelles races (mérinos, béliers marocains…) qu'il envoie à Cabanis (le père de Georges), Président de la société Royale d'Agriculture de Brive. Mais beaucoup périront avant de faire souche. Il pense d'abord aux races à laine et au-delà aux tissus qu'il pourra fournir à la jeune manufacture Leclère.

L'élevage porcin est lui aussi important pour mettre chaque année un porc dans le saloir. Il n'est à l'origine d'aucun commerce mais réservé à la consommation familiale et nourri de châtaignes, de restes et de surplus de légumes.
La volaille est partout dans chaque ferme. C'est une bonne ressource qui sert à faire l'appoint pour le paiement des taxes seigneuriales. De nombreux baux prévoient la remise de quelques poules en sus des grains. Les poules sont élevées pour leurs œufs mais elles sont rarement mangées : nous sommes loins de la poule au pot chaque dimanche préconisée par Henry IV.

A Noailles, au 18ème siècle, ni oies, ni canards, ni dindons.

Les novaliens ont aussi un carré de chanvre pour fabriquer les tissus et les cordes, une petite vigne avec des cépages rustiques (Noah, Othello ou Herbemont) qui fournit une petite piquette. Les registres paroissiaux mentionnent : page 126 un vigneron à Valette et page 149 Blaise Escure, tonnelier à La Fage.

Les paysans mènent une vie sous pression constante : la grêle, la sécheresse, les printemps trop pluvieux, les hivers trop rudes peuvent provoquer des récoltes catastrophiques et mener à la famine. Les paysans sont totalement dépendants du climat, d'autant qu'ils ne disposent d'aucune épargne de réserve.

La culture du tabac, privilège de la Vicomté.

En 1560, le moine André Thevé ramène du Brésil des grains de tabac alors appelé "pétun" qu'il fait semer à Angoulême autour de son monastère. Puis Jean Nicot (1536-1604) ambassadeur au Portugal amène à la cour d'Henri II et Catherine de Médicis du tabac en poudre qu'elle va bientôt priser. Il est considéré comme un médicament pouvant guérir les migraines : on l'appelle alors "nicotine" ou "herbe à Nicot". Il est vendu par les apothicaires.
La culture se développe en Guyenne dans les vallées du Lot et de la Garonne, en Bretagne, dans le Hainaut, les Flandres et l'Alsace (surtout dans les régions où il y a des protestants). Elle se développe rapidement dans notre région au XVIIème siècle et doit beaucoup à l'influence des Turenne. Le tabac en feuilles est vendu en Espagne sous le nom de "tabac de la Vicomté". Il est concurencé par deux manufactures installées à Clairac et à Tonneins, dans les vallées du Lot et de la Garonne. Les vicomtins vont alors vendre leur tabac en cordes et en poudre aux Lombards (Italie).
Louis XIII et Louis XIV apprécient peu cette « herbe ». Ils exigent un contrôle strict tant de la production que du commerce. En 1674, Colbert fait de cette culture un monopole royal (sauf en Vicomté, état dans l'état).
Cependant, depuis 1688, les soldats en reçoivent un peu avec leur solde (premier tabac de troupe).
La culture reste libre mais toute la production doit être vendue à la Ferme Générale. Ce fermage sera concédé en 1715 à la Compagnie des Indes Orientales.
Le pouvoir voit dans ce système un moyen facile de fraude. Le tabac est complétement interdit (production, commerce et consommation) en 1719. Sauf en Vicomté bien sur !
Le Pape Urbain VIII (1568-1644) a frappé d'excommunication toute personne, laïque ou ecclésiastique, prise à priser, chiquer ou fumer du tabac à l'intérieur des églises...

Un arrêt de la Cour du 16.02.1724 oblige les vicomtins, jusque là épargnés par ce monopole, à déclarer leur production et leur commerce (fin du privilège en 1725).
Un "magasin de tabac" est ouvert à Souillac en 1719.

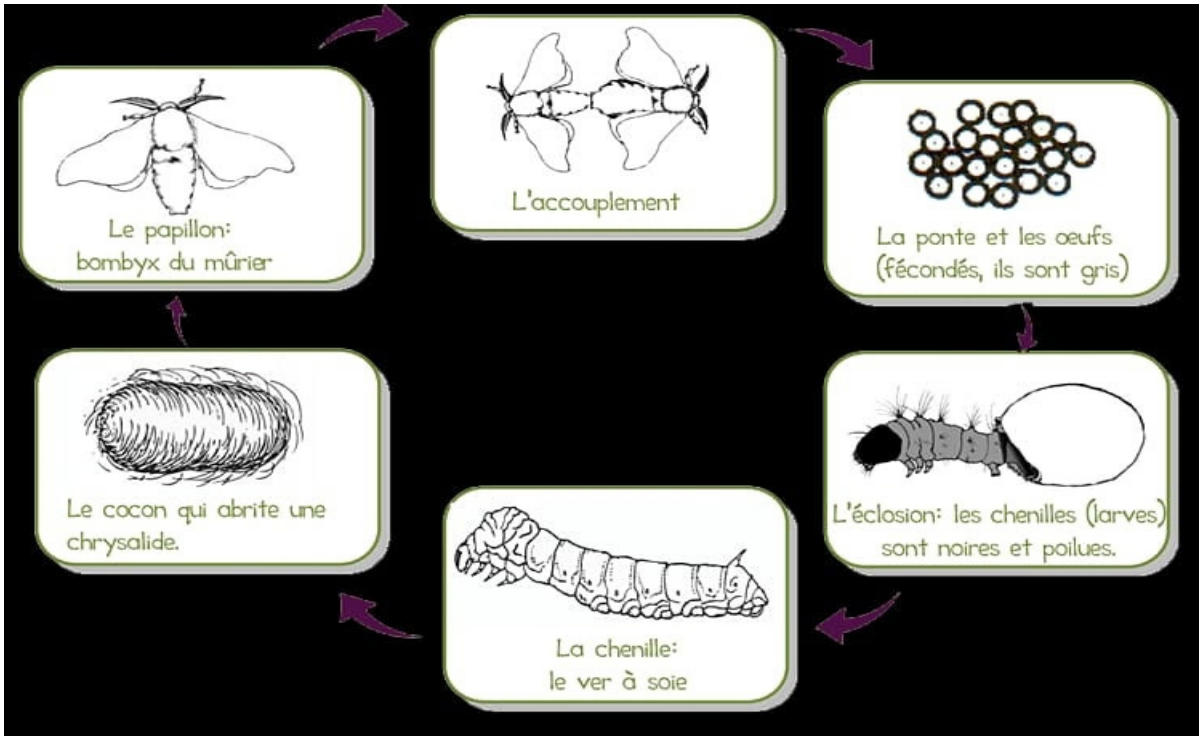
De 1693 à 1700, ce sont 2 000 quintaux par an qui sont produits en Vicomté.
De 1701 à 1715 : 8 000 quintaux par an.
De 1716 à 1723 : 16 000 quintaux par an.
Ce commerce désormais complexe fait qu'il y a beaucoup de contrebande.
En 1789, le tabac est vendu par des débitants au prix de 4 livres tournois (environ 17 euros d'aujourd'hui) les 500g. La culture de tabac ne retrouve sa liberté qu'en mars 1791.

Sources :
H. Corneille : Le tabac et la Vicomté de Turenne. Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord. 1942. T69. PP 318-323.
R. Fage : Les tabacs de la Vicomté de Turenne. Bulletin de la Sociéte des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze. 1890 P25.
https://www.amisdemalemort.fr/h12-la-culture-du-tabac-a-malemort/ (article reproduit avec l'autorisation d'Arsène Fadat),
Paul Claval : La culture du tabac dans le département du Lot. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Tome XXVII. 1956.

La sériculture (élevage des vers à soie)

Le ver à soie (ou Bombyx du mûrier) est un lépidoptère domestique originaire du nord de la Chine. Le cycle de vie dure environ 40 à 50 jours et se déroule en 4 grands stades : l'œuf, la larve (chenille), la chrysalide (dans le cocon) et le papillon adulte. La larve multiplie son poids par 10 000 en un mois grâce au mûrier blanc : les feuilles de mûrier blanc constituent sa nourriture exclusive. Cette croissance fulgurante aboutit au tissage d'un cocon protecteur constitué d'un fil de soie unique pouvant atteindre 1,6 Km. "Un trésor de résistance aussi solide que l'acier".
Sources : https://www.massophia.com.
https://vers-a-soie.com/category/le-ver-a-soie/

En France : les papes d'Avignon, Louis XI et François 1er encouragent la culture du mûrier mais c'est Henri IV qui lance les plantations dans le royaume.
En Corrèze : l'élevage des vers à soie était pratiqué dés le XVIIIème siècle, notamment par les grands seigneurs. Sous le règne de Louis XIV les châtelains de la région comme les Noailles et les Cosnac tiraient des profits notables de l'industrie du ver à soie.



Le cycle de vie du bombyx du mûrier

Vers le milieu du XVIIIème siècle, l'intendant Turgot encouragea l'expérimentation de la culture du mûrier par Thomas O'Cleer, irlandais d'origine plus connu sous le nom de Thomas Eugène Le Clère. les châtelains de Noailles et de Cosnac furent à l'initiative de la création de magnaneries, locaux spécialement aménagés pour l'élevage des vers à soie. Le terme vient de l'occitan "magnan" qui désigne le ver à soie. Ces magnaneries étaient installées dans les combles des châteaux et les mûriers étaient cultivés sur leurs terres : Par exemple, en 1762, une magnanerie fut installée au château de Brenige sur la commune de Malemort.

En 1764 Turgot créa une manufacture royale de soie à Brive. Cette manufacture confiée à Thomas Le Clère contribua à la prospérité de la ville.
La culture des mûriers blancs dans le bassin de Brive a constitué l'épine dorsale de l'aventure séricole corrézienne. Sans les arbres, dont les feuilles sont l'unique nourriture des vers à soie, la manufacture royale de Brive n'aurait pas pu fonctionner.

La cueillette des feuilles se faisait de mi-avril jusqu'à l'automne. un véritable commerce s'était mis en place sur le marché de Brive. Les familles qui n'avaient pas de terrains achetaient les feuilles de mûriers aux grands propriétaires pour nourrir les "magnans" (vers à soie) installés dans leurs greniers.

L'élevage (ou éducation) des vers à soie représentait une source de revenus d'appoint pour les familles rurales, les enfants et les personnes âgées pouvant participer à la récolte des feuilles de mûriers et à la surveillance des chenilles dans les habitations et les greniers.
De même "l'élevage des vers à soie occupait fort utilement les châtelaines qui, sans déchoir publiquement car la coutume interdisait à la noblesse tout commerce ou industrie, pouvaient ainsi se livrer, à domicile, à des travaux rémunérateurs". (Source : Bulletin de la société scientifique historique et archéologique de la Corrèze Tome 69. 1947)
C'est le blocus continental instauré par Napoléon qui sonna le glas de la sériculture en Corrèze. La manufacture Le Clère se consacra presque entièrement au tissage du coton pour fournir le tissu des uniformes de soldats de l'Empire. La manufacture ferma en 1864 après 100 ans de bons et loyaux services et ensuite fermèrent les ateliers de Brive et de Cosnac. La culture du mûrier qui ne rapportait plus rien fut abandonnée.

Beaucoup de mûriers ont été arrachés pour redonner de l'espace aux cultures maraîchères traditionnelles du bassin de Brive. Certains mûriers séculaires ont toutefois survécu dans les parcs des propriétés bourgeoises ou le long des cours d'eau, comme témoins de leur époque.
Le lieu dit "La Magnane" sur notre commune est sans doute un autre témoin de la culture du mûrier à Noailles. Nous savons qu'il y avait une magnanerie dans les combles du château (de Noailles ou de La Fage ?). Une ancienne institutrice témoigne que dans les années 1990 une famille de La Magnane *"s'était procuré des bombyx pour être en accord avec le nom du village de La Magnane. Les enfants les avaient apportés à l'école et les avaient fait circuler en classe. Ils avaient les feuilles de mûriers pour se nourrir. Je dois dire que ce sont des animaux impressionnants par leur taille et leur voracité."*

Pouvons nous trouver aujourd'hui des mûriers blancs sur la commune de Noailles, à La Magnane ou ailleurs ?
Si vous en connaissez, faites le nous savoir pour compléter cet article.



Misère et précarité à Noailles.

Dans les registres d'état civil de la fin du 18ème siècle.

A la lecture de ces registres on est frappé par le nombre de personnes dans la précarité : journaliers et mendiants, (Page 33, année 1771, décès de Françoise Savi, mendiante. Page 90, un mendiant à La Gane et page 139 on signale un mendiant venu de Marcillac, près de Tulle.) mais aussi par le nombre d'enfants nés de parents inconnus, exposés et abandonnés. (L'exposition consistait à abandonner un enfant dans un lieu public), En ces temps de crises frumentaires et de grande précarité de 1775 à 1791 j'en compte 24, dont 3 en 1783, 3 en1787 et 4 en 1791.
(Nota : Frumentaire : relatif au blé et à son approvisionnement. Souvenons nous que le pain est l'aliment principal des classes populaires. Un adulte en consommait 1 kg par jour.)

Pour chaque enfant présumé abandonné le juge de Noailles doit dresser procès verbal conformément à l'ordonnance du mois d'octobre 1780 (P137). De quoi s'agit il ? Cette procédure semble disparaître dans les années 1780.

L'ordonnance du mois d'octobre 1780 dont il est fait mention lorsque Magdeleine Mobourou abandonne sa fille Elisabeth le 26 janvier 1781 (P137) concerne la prise en charge des enfants trouvés.
Elle dit :
"- Il sera établi dans les villes et lieux où le besoin sera des maisons destinées à recevoir les enfants trouvés.
- Lesdits enfants seront reçus sans qu'il soit fait recherche de leur père et mère afin de prévenir les crimes auxquels l'abandon pourrait donner lieu.
- Il sera pourvu à leur subsistance, entretien et éducation aux frais réglés par l'administration compétente.
- Les enfants seront confiés à des nourrices sous la surveillance des administrateurs afin d'assurer leur conservation et leur bon traitement."

Cette ordonnance s'inscrit dans la politique sociale de la monarchie de Louis XVI.

Je ne sais pas non plus ce que contiennent ces procès verbaux car ils ne sont pas joints à l'acte de naissance de l'enfant.

Pour l'exemple voici deux actes de baptême:

- Page 183 : *l'an mil sept cent quatre vingt trois et le premier septembre nous a été présentée par Marie Delmas, épouse d'Antoine Certes, habitants du village de Couze, présente paroisse, une fille âgée d'environ sept jours. Le procès verbal préalablement fait par monsieur le juge de Noailles, laquelle j'ai baptisé sous condition et luy ay imposé le nom de Marie. A été parain Antoine Certes fils, journalier, et maraine Marie Delmas qui s'en est chargée et a promis de présenter toute les fois qu'elle en sera requise. Le parain et maraine n'ont seu signer de ce requis par moy. signé Galet chanoine de Noailles.*

- Page 245 : *l'an mil sept cent quatre vingt sept et le vingt trois octobre nous a été présentée par Toinette Couffi épouse de Jean Lavialle, sonneur de cloches, une fille naturelle qu'elle nous a dit avoir trouvée le quinze du subsdit mois près de la croix de la mission sur le foirail, a laquelle on a trouvé un billet ou etaient écrits ces mots L'arubone a été baptisée. Laquelle j'ay rebaptisée sous condition le même jour et an cy dessus a été parrain Joseph Michotti maitre cordonnier habitant du présent bourg de Noailles et maraine Catherine Lale du village de Couze aussi présente paroisse qui s'en est chargée en qualité de mère nourricière à la dite baptisée. J'ai imposé le nom de Catherine, qui nous a parue âgée d'environ…* (illisible, bas de page rongé).

S'agit-il d'enfants naturels, légitimes ou non, nés à Noailles ? Nés à Brive (P.167) et apportés à Noailles ? Ou nés à Lachapelle-Auzac comme on le voit P. 162 et 226 ?

Tous ces enfants sont conduits à l'église, pour y recevoir le baptême, par la sage-femme qui les a mis au monde mais dit ne connaître ni le père, ni la mère de ces enfants !
- Page 209 : un enfant apporté par Toinette Taussat, sage-femme.
- Page 244 : un enfant né à Lamouroux apporté par Marguerite Laumond, sage-femme de Brive.
- Page 296 : un autre enfant né au Boÿssou porté encore par Toinette Taussat.
- Page 306 : un enfant né à Chandroux apporté par Marie Vergne, sage-femme.

L'enfant est souvent amené par une nourrice comme Toinette Couffy (P.309). L'enfant a simplement été abandonné devant sa porte.
Marie Delmas et son mari Antoine Certes en recueillent plusieurs (P.164, 167, 185 et 246), Marie Jalinier (P.198), Catherine Lale à Couze (P.245 et 305), Toinette Goursat à Malefarge (P.257).

L'enfant est parfois trouvé :
- "exposé" au bord du grand chemin (P.161, 179, 257).
- dans un four, au Bouyssou (P.181).
- dans le bourg (P.198).
- près de l'auberge de Barthélémy Sol à La Barbonnerie (P.157).
- à la porte de l'église (P. 71 et 98).
- sur le foirail (P.245 et 251).

L'enfant est parfois trouvé par la marraine qui est aussi la nourrice.
En lisant les obiit (mention inscrite occasionnellement en marge d'un baptême lorsque l'enfant est décédé en très bas-âge) qui suivent bon nombre de ces baptêmes, la plupart de ces bébés meurent dans la petite enfance. Peu atteignent l'âge adulte. Il n'y a à Noailles aucune structure pour accueillir ces enfants abandonnés. Peut être en existe-t-il une à l'état embryonnaire à l'hôpital de Brive ? On se demande par qui et comment sont rémunérées ces nourrices ? Quel est le rôle du conseil de fabrique ?

Saint Vincent de Paul est avec Louise de Marillac à l'origine de la création en 1638 à Paris du premier orphelinat appelé "L'œuvre des enfants trouvés". Ils reçoivent une subvention de Louis XIII et Anne d'Autriche. Ils acceuillent 300 à 400 enfants par an et souvent dans de mauvaises conditions. Avant Saint Vincent de Paul il n'existait à Paris qu'un orphelinat appelé "La Couche".

De Noailles aux amériques,,

Pages 75 et 83 : le 15 février est célébré le mariage de Claude Tralage, maître tailleur habitant la ville de Brive et Marie Soulié de La Fage de Noailles. L'acte est signé par Mr de Geouffre doyen.

Page 124 on lit :" *l'an 1779 le 10 novembre est décédée marie Soulié, femme de Claude Tralage à présent soldat en Amérique, âgée de 30 ans…"*

La France participe à la guerre d'indépendance américaine.
L'expédition souhaitée par Washington et Louis XVI, commandée par Rochambeau compte 6 navires et 6000 hommes. Tralage est il de ceux là ? Leur baptême du feu est à Brandywine en 1777. Puis le 22 octobre 1781 ils participent à la grande bataille de Yorktown où il y avait plus de soldats français que de soldats américains.

Claude Tralage est il parti en Amérique délibérément, par choix ou par opportunisme, ou bien malgré lui par le biais de la conscription ? Les miliciens sont désignés par tirage au sort parmi les célibataires de 18 à 40 ans. Ils s'engagent pour 6 ans de service. A-t-il tiré un "billet noir" du chapeau dans lequel se trouvent autant de billets que de conscrits ? Questions auxquelles nous ne pourrons sans doute jamais répondre…

Tous les billets sont blancs à l'exception d'un ou deux sur lesquels est inscrit "milicien".
Le tirage de ce billet (équivalent du "mauvais numéro" du 19ème siècle) désigne celui qui représentera la paroisse devant les autorités militaires. C'est à la paroisse de fournir collectivement un ou deux soldats. Cette armée est secondaire en temps de paix mais en deuxième ligne en temps de guerre. Celui qui tire le billet noir voyait son désespoir atténué par la somme rondelette qui lui était remise.

Ouvriers et professionnels *Noailles au 18ème siècle.*

Qu'en est il de nos artisans de 1769 à 1792 ?

Maître arquebusier : artisan qui fabrique des armes à feu portatives (mousquet, arquebuse…) :
- Pierre Jalinier au bourg, puis son fils François P74, 76, 106, 116, 239.

Aubergiste : (Les auberges quittent elles le bourg où se tiennent les foires pour la proximité de la "route royale" ?) :
- Peyronne Peyrebrune au bourg P7.
- Pierre Delmas au bourg P20.
- Barthélemy Sol à La Croix P144, 232.
- Barthélemy Sol à La Barbonnerie P179.
- Jean Sol à La Barbonnerie P197.
- Antoine Tourain à La Barbonnerie P204.

Cantonnier :
- Léger Veysset P102.

Maître chirurgien :
- Géraud Debart à Mourajoux P171.

Graveur de pierre :
- Blaise Peyrebrune P204.

Cordonnier :
- Marty au Masdelbos P270, 272.
- Joseph Missoti au bourg P207, 258, 309.
- Pierre Missoti P 250, 290.

Conducteur des travaux des ponts et chaussées :
- P. Marine et G Bastier P229

Couvreur :
- Pierre Roche P260, 312.
- Jean Mayjonade à Mourajoux P35, 152. A son décès il est dit "l'ardoiseur".

Faiseur de chaises en paille :
- Pierre Roche P217 à La Barbonnerie. L'abbé Legros dit "chaises assez grossières qu'il débite à Brive".

Garde du château et de la forêt de La Fage :
- Jérôme Missoti P181, 233, 309.

Maçons :
- Jean Chastagner à Malefarge P207.
- Blaise Salomon au bourg P50, 108.
- Léonard Serre P228, 236.
- Joseph Veysset P200, 224, 260.

Marchand :
- Armand Lajoinie à Malefarge P207.
- Jean Sol à Mourajoux P164.

Maréchal ferrant :
- Pierre Crémond au Bouyssou P17, 38, 66, 98.
- Pierre Boiserie à La Barbonnerie P73, 98, 178, 197, 210.
- Jean Lagarde au bourg P85, 242.
- Arnaux Roubert à Malefarde P207.

Menuisier :
- Blaise Escure au Masdelbos P31, 208, 278, 309.
- Blaise Marty P200.
- Pierre Roche (homonyme du couvreur et du faiseur de chaise !) P202.
- Louis Veysset au Bouyssou P200, 224

Peigneur de laine :
- Antoine Escure à Chandroux P42, 208.

Tailleur et tisserand :
- Antoine Certes P4, 40.
- Antoine Escure (il est aussi peigneur de laine) à Chandroux P76
- Etienne Foussat, tailleur à La Barbonnerie P10, 54.
- Bertrand Jaubertie, tailleur à La Fage P184.
- Raymond Fillol P217.
- Etienne Lapeyre, tailleur au bourg P200.
- Blaise Petrebrune P40.
- Pierre Roume, tailleur P200. 274.
- Jacques Scafer à La Fage P250.
- Antoine Siorat P251.
- Bertrand Treille, tailleur à La Magnane P241. 291.
- Pierre Treille, tisserand à La Magnane P256. 159.

Sabotier :
- Jean Cluzan P266.
- Etienne Jalinier P239.
- Joseph Serre P319.

Sonneur de cloches P168, 171.
- Jean Lavialle P102, 228, marguiller P71. 152.
- Joseph Lavialle, fils du précédent, P54. 86, clerc du chapitre P101, Porte-croix P112.

Maître tonnelier :
- Blaise Escure à La Fage P149.

Vigneron :
- Jean Lagorce à Valette P126.

Ils sont dits « bourgeois » :
- Louis Coudert de Rignac au Chapelier P198. 218.
- Pierre Delmas au bourg P133.
- Jean Gilet à La Magnane P156, 218.
- Armand Lajoinie à Malefarge P104.
- Pierre Sol à Valette P133.

A la fin du 18ème siècle, les professions des femmes citées : bergères, fileuses, mais aussi aubergiste P7, journalières sur les routes P247, Sages-femmes P209. 221, ou servantes chez les chanoines P50. 209.

Page 325 : on a quitté l'ancien régime et les hommes ont de nouvelles fonctions nommées avec des noms nouveaux :
- Pierre Sol est "procureur sindic" de la municipalité de Noailles. C'est souvent le maire qui assume lui-même cette fonction. Le procureur syndic personnifie le pouvoir exécutif. Il a le devoir d'agir pour le bien de la commune. Il reçoit les signalements et mène les enquêtes.
- son oncle Jean Sol est "commandant de la garde nationale de Noailles". La garde nationale a été mise en place en juillet 1789 par La Fayette pour faire face à un éventuel complot aristocratique et aux émeutes populaires. Elle occupe une place mineure dans le déroulement de la révolution en province. C'est une force de l'ordre mise sous la tutelle des municipalités.
- P315 Armand Lajoignie est dit maire de la municipalité de Noailles, c'est le premier maire, en 1790.
- P328, le 9 octobre 1792, première mention du calendrier révolutionnaire.



En ces années 1770-1790 où en est-on de la route de Brive à Noailles ?

En feuilletant les registres paroissiaux de 1769 à 1792, on constate qu'au cours des années 1770-1780 il y a sur la paroisse de Noailles une trentaine de journaliers qui travaillent sur la nouvelle route en construction entre Brive et Noailles. Appartiennent-ils aux entreprises des ponts et chaussées choisies pour réaliser ces travaux ou sont-ils de simples corvéables employés à la journée ?
En cette fin XVIIIème siècle il peut y avoir tois sortes de journaliers :
- Les hommes de la paroisse assujettis à la corvée royale.
- Les emplyés des entreprises choisies par les ponts et chaussées pour effectuer les travaux et rémunérés à cet effet.
- Les hommes qui participent aux ateliers de charité créés par Turgot pour résorber pauvreté et mendicité. Ces hommes reçoivent une faible rémunération.

Le long des routes, les journaliers sont encadrés par des "cantonniers" comme Pierre Coulaume (P.162), Joseph Michotte (P.309) ou Léger Veysset (P.302). Pour les superviser il y a les "conducteurs des ponts et chaussées" tels Georges Bastier (P.229) et Pierre Marine (P.249).
Une journalière est même citée page 247 : il d'agit de Françoise Marouli épouse Roche. Elle vient de la paroisse de Peyrefiche dans les Cevennes et elle a 50 ans.
Certains ouvriers tel Blaise Peyrebrune (P.304) sont spécialisés : il est "caveur de pierres".
Beaucoup de ces ouvriers portent des noms familiers de la paroisse de Noailles comme Pierre Lale (P.23), Arnaud Foussat (P.221), Pierre Jalinier (P.258)… Ils y sont à la fois artisans et journaliers.
D'autres viennent de plus loin tels Jean Salomon (P.232) et ses collègues (P.162 et 226) venus de La Chapelle Auzac. Blaise Jouven vient de Champ dans le diocèse de Clermont.

La route de Paris à Toulouse est dite ouverte en 1757. Elle a 60 pieds de largeur (15,50m) dont 6 pieds pour les bas-côtés et fossés, mais elle est en mauvais état. Comme on le voit sur cette carte, la "route royale" de Paris à Toulouse suit approximativement le tracé de la route actuelle. Celle qui remonte par Le Mazarain semble avoir été abandonnée.

Les ducs de Noailles, grâce à leurs relations à la cour de Versailles, ont obtenu que la "route royale" passe près du bourg de Noailles plutôt que par Nazareth et Turenne, fiefs de leurs « ennemis » les vicomtes de Turenne.

Carte de Trudaine (entre 1745 et 1780)



Meurtre à Noailles

Ce n'est pas le titre d'un épisode d'une célèbre série télévisée mais la réalité d'un crime sordide à Noailles en 1873.

Le 11 août 1873 au matin, au lieu-dit la Lande sur la commune de Noailles se trouve une maison qui appartient à la famille Serre. Ils sont partis à la foire de Brive.

Le grand-père est dans le jardin et a envoyé la petite Marguerite Conche, fillette de 10 ans placée là comme bergère, couper des fougères dans le vallon.

Vers midi, le grand-père, étonné de ne pas la voir revenir, l'appelle plusieurs fois sans obtenir de réponse. Il s'inquiète et regagne la maison. La porte est ouverte, quelqu'un s'y est introduit et a volé un sac de seigle dont une partie est tombée par terre. Il appelle les voisins et se mettent à la recherche de la petite fille.

Ils la trouvent le lendemain matin, assassinée de six coups de couteau. Elle a été tuée dans le ravin où elle ramassait les fougères et son corps a été caché près d'une grotte et recouvert de mousse et de feuillage.

Rapidement identifié par les gendarmes, l'assassin est arrêté et avoue son crime,

Jugé par la Cour d'Assise de la Corrèze,il est condamné à la peine capitale le 6 décembre 1873. L'émotion dans la salle est forte car il y a 25 ans qu'il n'y avait pas eu d'exécution en Corrèze.

Quarante jours plus tard, le pourvoi et le recours en cassation sont rejetés.

L'assassin est guillotiné le 15 janvier1874 sur le Champ de Mars à Tulle.

Marguerite ou Jeanne ?

En lisant l'acte de décès de Marguerite Conche née le 17 janvier 1863, on découvre une note manuscrite datant du 8 avril 1887 qui désigne Jeanne Conche, sa petite sœur née le 8 avril 1865, comme étant la victime et non pas Marguerite.

Cruelle époque, pas si lointaine, ou des enfants de 8 ou 10 ans etaient « placés » pour éviter une bouche à nourrir et gagner quelques francs pour le reste de la famille...

Ce fait divers est resté longtemps dans les mémoires de la commune. A la fin des années 1920, Jean Louis Sauvage, né à Noailles, a noté dans un petit cahier les contes qu'il avait entendu lors des veillées chez ses grands parents, Nous reproduisons celui qui suit avec l'autorisation de son fils Jean Claude Sauvage,

Parcillan : conte de Noailles

« *Uno dronlo, doua dronlos, trei dronlos, al diablé la dronlos 10 ». C'est ainsi que fut saluée la naissance de la petite " Parcillan 11". A cette époque, dans une pauvre chaumière, l'arrivée d'une fille équivalait à une véritable catastrophe. Le bon Dieu devait savoir que ce n'est pas avec des bras de fillette qu'on laboure et qu'on moissonne. Mais Parcillan grandit tout de même, malgré la jalousie de ses aînées, la rudesse de son père et l'indifférence de sa mère.*

Quand on est Parcillan, on va remplir la cruche à la fontaine, on donne la pâtée aux pourceaux, on garde les dindons sur le communal, on est laide, on pleure. Mais dans la tête d'une petite Parcillan, trottent les idées d'un trot menu de souris : «je suis si laide, vraiment, que personne ne peut m'aimer ». Et la petite fille se mirait dans les ruisseaux, comme le gentil Narcisse de la légende. Son minois embroussaillé de petite forestière s'ornait de violettes ou de jonquilles, braves comme les fleurs des belles dames de la ville. C'était sa seule joie, à cette petite, et cette joie lui fut retirée.

« Te voilà grande, Parcillan, dit le père, monsieur Serraudi de la Fontroubado cherche une pastourelle pour ses agnels, lundi je te mets en gages ». Parcillan ne pleura pas, il faut obéir quand le « poupa » a commandé, et puis c'est gentil des agnelets tout blancs. Monsieur Serraudi était un bon maître, mais la fillette eut bien du chagrin tout de même. Pensez donc, toute seule dans les bois depuis le lever du soleil jusqu'à l'angélus, et c'est qu'il y avait des loups à cette époque !

Un soir, les moutons revinrent seuls, la pauvre petite Parcillan était morte, au fond des gouffres, près du vieux château.

10 : Une fille, deux filles, trois filles, au diable soient les filles !

11 « Parcillan » : indésirable, sans laquelle les choses allaient très bien.

Sources : Les grandes affaires criminelles de la Correze, Bastien Fanthou. Geste Editions, janvier 2008